

Les Postes

Cela est très difficile, et je plains les ministres qui sont en poste un an ou un an et demie et qui doivent partir, et ne sais trop pour quelle raison, probablement à cause de la difficulté, peut-être aussi à cause des critiques qu'ils reçoivent de toutes parts. Il est bien entendu que le ministère des Postes regarde non seulement le gouvernement mais aussi toute la population, car c'est la population qui paie pour avoir le service postal. Il faut aussi se mettre dans la tête que c'est un service et qu'on ne peut demander d'en faire une compagnie qui va faire de l'argent, tant et aussi longtemps qu'on le considérera comme un service social, un service rendu à la population. De l'augmentation d'aujourd'hui, on nous dit qu'elle est causée par une hausse de salaire, à un rendement moindre au ministère des Postes, par comparaison à certains rendements dans d'autres secteurs, dans l'industrie privée ou dans l'industrie d'État alors qu'on constate que le rendement est meilleur.

Monsieur l'Orateur, c'est là que je me pose une question. Il faut bien se demander quelle est la cause de tout cela. Pourquoi les employés des Postes ne sont-ils pas intéressés, comme d'autres employés, à mettre du cœur au travail?

M. Boulanger: Il y a trop de socialistes.

M. Gauthier (Roberval): Un ministériel me dit qu'il y a trop de socialistes, mais moi je ne crois pas cela. C'est plutôt parce que les employés se sentent isolés. Je pense que le problème crucial réside dans le manque de dialogue entre l'employeur et les employés. On sait très bien que lorsqu'un bateau s'en va à la dérive, ce n'est pas facile pour quelqu'un de le renflouer. Et je pense que c'est ce que le ministre actuel tente de faire, soit de renflouer ce bateau qui est à la dérive depuis plusieurs années. Allons-nous le renflouer en créant enfin une société de la Couronne avec la même mentalité que celle qui existe déjà? Cela ne fera aucune différence! L'employé se trouvera toujours devant un maître d'équipage qui veut lui imposer ses volontés. C'est à cela que je veux en venir.

Le gouvernement tient trop à imposer sa dictature dans tous les secteurs, sans consultation préalable. Il le fait dans tous les secteurs. Il le fait même au niveau des provinces qu'il impose à longueur d'année sans aller les consulter afin de savoir ce qui est bon pour elles. Le gouvernement fait la même chose en ce qui a trait au syndicat des Postes. J'ai souvent eu la chance de causer avec les postiers et ces derniers souhaiteraient qu'un climat favorable naisse afin de pouvoir vivre et respirer l'air de la liberté, l'air où il fait bon travailler dans une usine. Mais non! Actuellement, ce climat on ne l'a pas encore obtenu.

Je ne sais pas si le ministre actuel réussira le coup magistral de mettre de l'ordre dans le service des Postes. D'un autre côté, la population se plaint d'avoir à peu près le plus mauvais service qu'elle ait eu depuis cinquante ans malgré toute la modernisation apportée, savoir, la mécanisation et toutes les expériences dont mon préopinant nous parlait tout à l'heure, même l'installation de la télévision afin de surveiller le travailleur—un peu plus et on installait une télévision pour chaque travailleur afin de surveiller la façon dont il fait son travail—

[M. Gauthier (Roberval).]

mais c'est là qu'on fait de folles dépenses. De plus on ne fait pas confiance aux employés. Moi j'en ai des employés et je sais très bien que si je ne leur faisais pas confiance, je ne serais pas ici aujourd'hui car mon commerce serait en faillite. Mais je fonctionne en faisant confiance, et un ministère, qu'il s'agisse des Postes, des Travaux publics ou des Transports, doit faire confiance à ses employés. Il faut faire confiance aux employés, et je suis convaincu, monsieur l'Orateur, qu'il y aura un retour. Cessons donc de dire que l'on gagnera ce point et nous ferons ceci ou cela, nous lutterons et nous irons devant le tribunal et les choses marcheront... Mais cessons donc de faire cela!

Il va falloir que le gouvernement perde son esprit dictatorial pour acquérir des manières plus sociables. On n'est plus au VIII^e ou au X^e siècle, on est dans le siècle de la vie sociale. Si le ministre actuel est imbu de ces idées-là et veut nécessairement réussir, je sais qu'il a à cœur de réussir et de rétablir ce fameux service des Postes à la grande satisfaction de tous les habitants du pays qui en ont un pressant besoin, je crois qu'il va réussir à la seule condition qu'il se mette au niveau des travailleurs des Postes, des responsables des Postes et qu'il parle d'égal à égal. Voilà le secret, monsieur l'Orateur. S'il fait cela, je puis garantir au ministre qu'il va réussir sa réforme. Mais, s'il ne le fait pas, on va continuer à faire ce qu'on fait aujourd'hui.

● (1552)

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes (M. Lamontagne) qui a trait à la dernière partie de sa déclaration. Le ministre a signalé au sujet des publications de deuxième classe qu'il en arriverait à une entente quelconque avec le secrétaire d'État (M. Roberts). Apparemment, il a signé une convention, mais j'ignore si ce document a été rendu public. Voici la proposition du ministre des Postes:

En résumé cet accord stipule que les Postes ne seront plus responsables de la réglementation de certains genres de courrier. La responsabilité pour le remboursement des pertes que les Postes subissent à la suite de l'application de tarifs postaux pour les maisons d'édition sera transférée au secrétariat d'État.

Les représentants de la Canadian Periodical Publishers Association avaient vivement déploré des fortes majorations de tarifs l'an dernier et ont parlé également de la nature des consultations. Il avait été convenu si je ne m'abuse que cet organisme recevrait au moins un préavis de six mois. Le ministre fait signe que non, mais je crois qu'une abondante correspondance de ses collaborateurs, qui pourrait être déposée très facilement, révélerait qu'on remédiera à l'absence de préavis lors des futures majorations de tarifs.

A-t-on donné un préavis raisonnable, et j'entends par raisonnable un préavis de quatre à six mois? Deuxièmement, a-t-on consulté les éditeurs de périodiques canadiens au sujet de cette volte-face et troisièmement, sur quels critères le secrétaire d'État se basera-t-il pour décider quels périodiques auront droit à des subventions et lesquels n'y auront pas droit?